

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE-GARONNE

COMMUNE D'AURIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 19 JUIN 2017 à 20H45

L'an deux mille dix-sept, le 19 Juin à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

Date de la convocation : 14/06/2017

Présents : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Monique CHAMBON, Julien CHEVREL, Patricia FEDOU, Christian GARRIGUES, Didier MARTORELL et Lionel VIGNA.

Excusés : Monsieur Denis BOUVIER-GARZON a donné procuration à Madame Sandrine VERCRUYSSSE.

Monsieur Stéphane ISELLE a donné procuration à Monsieur Didier MARTORELL.

Madame Dominique VAN DER MERWE a donnée procuration à Monsieur Mohamed BENHAMOUCHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier MARTORELL.

La séance est ouverte à 21h00.

* * *

Madame la Maire expose qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur :

- Délibération clôture poubelle à proximité du local de rangement.

- Acquisition débroussailleuse.

* * *

Madame la Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Travaux supplémentaire prolongement piétonnier sur 15ml.

- Mise en place des cours de Pilates par la Mairie avec la collaboration de Sylvie MARTI-LABRUNIE et Michel PICAS

* * *

Madame la Maire propose d'approuver les comptes rendus du Conseil Municipal du 20 Mars 2017 et du 10 Avril 2017 : ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

* * *

I. SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

2017/23 : Réfection du seuil du portail du cimetière Saint-André – Annule et remplace la délibération du 27/02/2017

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est indispensable de procéder à la réfection du seuil du portail du cimetière Saint-André afin de faciliter l'ouverture et la fermeture de celui-ci.

Elle propose de retenir le devis de la société NEROCAN TP dont le montant des travaux s'élève à la somme de 1 044,77 € HT soit 1 253,72 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2017, article 2313/23 opération 234 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve le devis de la société NEROCAN TP d'un montant de 1 044,77 € HT dont copie est annexé à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire à la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

2017/24 : Décision modificative n° 1

Virement de crédit pour abonder le compte 6188.

Désignation

Diminution sur crédits ouverts

Augmentation sur crédits ouverts

D 615221 : Bâtiments publics

1 400,00 €

D 6188 : Autres frais divers

1 400,00 €

TOTAL D 011 : Charges à caractère général

1 400,00 €

1 400,00 €

Le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative n° 1.

* * *

2017/25 : Motion de soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune d'AURIN est attachée.

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Considérant qu'au-delà de la Ville de Paris, cette candidature concerne l'ensemble du pays.

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombés positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine.

Considérant que la commune d'AURIN souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide à l'unanimité :

ARTICLE UNIQUE – Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

* * *

2017/26 : Travaux supplémentaire prolongement piétonnier sur 15ml

Madame la Maire rappelle que par délibération en date du 01/06/2017 le Conseil Municipal avait validé le projet de créer un piétonnier pour desserte de bus au lieu-dit Saint-André sur la RD97. Aujourd'hui il est indispensable de prolonger de 15ml le cheminement piétonnier.

Elle propose de retenir le devis de la société NEROCAN TP dont le montant s'élève à la somme de 3 499,52 € HT soit 4 199,42 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2017, article 2313/23 opération 233 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.

- Approuve le devis de la société NEROCAN TP d'un montant de 3 499,52 € HT dont une copie est annexée à la présente délibération.

- Habilité Madame la Maire à la signature de tous documents se rapportant à ce programme.

- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.

- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

2017/27 : Mise en place des cours de Pilates par la Mairie avec la collaboration de Sylvie MARTI-LABRUNIE et Michel PICAS

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'à l'initiative de la Mairie des cours de Pilates soient dispensés du 6 Septembre 2017 au 5 Juillet 2018, aux AURINOIS et aux extérieurs au tarif annuel (pour un cours) :

- Aurinois : 60 €

- Extérieurs : 120 €

Le Mercredi de 20h00 à 21h00 et/ou le Jeudi de 9h30 à 10h30.

Une convention sera signée avec Madame Sylvie MARTI-LABRUNIE, Coach de Pilates et Monsieur Michel PICAS, Coach de Pilates, afin d'officialiser cette collaboration.

La Mairie rétribuera Madame Sylvie MARTI-LABRUNIE à hauteur de 45,00 € le cours.

La Mairie rétribuera Monsieur Michel PICAS à hauteur de 40,00 € le cours.

Les cotisations des participants devraient couvrir la dépense.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré décide à l'unanimité la mise en place des cours de Pilates.

* * *

II. INFORMATIONS DIVERSES

Rythmes scolaires

Lors de la dernière rencontre du 12 Juin 2017, les membres de l'ex SIVU ont décidé à l'unanimité de revenir à la semaine des 4 jours et d'en avvertir l'équipe pédagogique dès la parution du décret présidentiel.

Présentation du diagnostic de l'éclairage public

Un diagnostic de l'éclairage public nous a été présenté par le SDEHG. Le Conseil Municipal souhaite prendre le temps de la réflexion avant de prendre une décision.

Projet de numérotation des voies

Il serait souhaitable de numérotter les voies de notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h40.